



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

Immédiatement après la prière, M. FRIESEN soulève une question de privilège et propose que la question portant sur les renseignements erronés donnés par la ministre des Finances au sujet des conclusions du rapport de l'Ombudsman soit renvoyée à un comité de l'Assemblée.

M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD et M. GERRARD interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

M. JHA, *président du Comité permanent des affaires législatives*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 8 avril 2014, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

**Question à l'étude :**

La nomination du protecteur des enfants.

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> la *ministre* SELBY;
- M. BRIESE;
- M. DEWAR;
- M. GOERTZEN;
- M. JHA;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO (Logan);
- M. MARCELINO (Tyndall Park);
- M. NEVAKSHONOFF;
- M<sup>me</sup> ROWAT;
- M. le *ministre* SWAN;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. JHA à la présidence;

- M. MARCELINO (Tyndall Park) à la vice-présidence.

**Motion :**

Le Comité a adopté la motion qui suit :

*Il est proposé que le Comité recommande au lieutenant-gouverneur en conseil la renomination de Darlene MacDonald au poste de protecteur des enfants.*

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* SWAN dépose les rapports trimestriels de la Société d'assurance publique du Manitoba — période de douze mois — pour l'exercice qui s'est terminé le 28 février 2014.

(Document parlementaire n° 37)

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. EWASKO, M<sup>me</sup> la *ministre* BLADY ainsi que MM. GOERTZEN, GAUDREAU et GERRARD font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID